



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de  
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°29 – 1<sup>er</sup> septembre 2021

## À RETENIR CETTE SEMAINE

### BETTERAVE

**Ravageurs** : toujours peu d'activité.

**Jaunisses virales** : quelques petits foyers sur près d'1/3 du réseau.

**Cercosporiose** : maintenir la surveillance pour les récoltes tardives.



## 1 Ravageurs

**Teignes :** Le nombre de parcelles concernées est en baisse (23 % des sites contre 39 % la semaine dernière). Les infestations restent largement inférieures au seuil de risque de 10 % de plantes porteuses de larves ou de dégâts frais. De plus, les températures actuelles ne sont pas favorables au développement du champignon *rhizopus*.

**Charançons :** Des adultes sont uniquement mentionnés sur le site de Dolot dans l'Yonne. Cette semaine, 13 % des sites déclarent des galeries dans les racines avec un gradient d'infestation important entre le sud et le nord de la région.



**Noctuelles défoliatrices :** Des symptômes sont signalés dans 64 % des sites mais les taux d'infestation restent faibles avec en moyenne 11 % de plantes touchées. Seule la parcelle de Le Fresne dans la Marne dépasse légèrement le seuil de risque de 50 % de plantes porteuses. Actuellement, le volume foliaire conséquent limite leur impact sur la culture.



## 2 Maladies

Depuis la mi-août, 28 % des sites ont déclaré l'apparition de symptômes de jaunisses virales. Pour le moment, les infestations se limitent à de petits foyers. Sur ces plantes affaiblies, des maladies secondaires comme l'alternariose ou le phoma sont souvent observées.



**Le développement des maladies cryptogamiques est hétérogène sur le territoire (cf. carte) et intimement liée aux conditions agro climatiques, propres à chaque parcelle.**

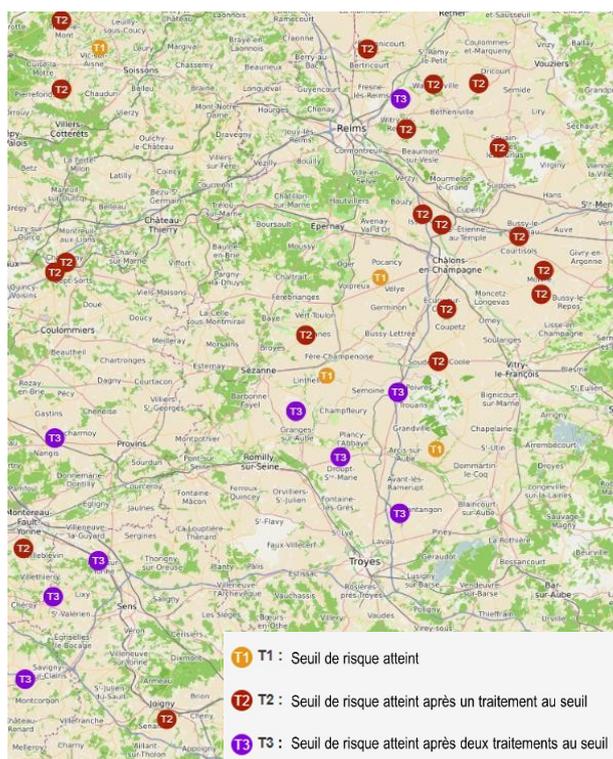
La maladie dominante reste la cercosporiose.

Des pustules de rouille sont signalées sur certaines parcelles localisées au sud du territoire.

La pression maladie est la suivante :

- ✓ 15 % des parcelles restent au seuil de risque T1
- ✓ 63 % des parcelles ont atteint le seuil de risque T2
- ✓ 15 % des parcelles dépassent cette semaine le seuil de risque T3 (25 % de feuilles touchées par la cercosporiose) portant ces situations à 22 % du réseau).

La hausse des températures annoncée dans les prochains jours augmente le risque de développement de la cercosporiose. Pour les parcelles récoltées après la mi-octobre et en particulier en situations de variétés sensibles, la surveillance doit être maintenue durant la première quinzaine de septembre.



**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.**

**Observations :** Arvalis Institut du Végétal - ATPPDA – Cérésia - CETA de l'Aube - CETA de Champagne – CETA Craie Marne Sud – Chambre d'Agriculture des Ardennes - Chambre d'Agriculture de l'Aube - Chambre d'Agriculture de la Marne - Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne - COMPAS - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 – EIMR Marjollet Regis – ETS RITARD – FREDON GE – ITB - LUZEAL - NOVAGRAIN - SCA de Juniville - SCA d'Esternay - SCARA – SEPAC-Compagri - SOUFFLET Agriculture – SUNDESHY – TEREOS – CAPDEA - Terres Inovia – VIVESCIA.

**Rédaction :** Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est, ITB et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV

**Coordination et renseignements :** Joliane CARABIN [joliane.carabin@grandest.chambagri.fr](mailto:joliane.carabin@grandest.chambagri.fr)



" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".